

Vers la mise en oeuvre d'un régime national d'assurance-médicaments – Document de réflexion

À l'intention du Conseil consultatif

La présente a pour objet de vous faire part de mes commentaires concernant le document de réflexion du Conseil consultatif sur la mise en oeuvre d'un régime national d'assurance-médicaments intitulé « Vers la mise en oeuvre d'un régime national d'assurance-médicaments ». Nous accueillons favorablement le dialogue entamé par le Conseil consultatif et sommes heureux de pouvoir contribuer à son rapport final et à ses recommandations.

Manuvie soutient le gouvernement à l'égard de son objectif visant à améliorer globalement la santé, le bien-être et la qualité de vie de tous les Canadiens. Étant donné la hausse du coût des soins de santé et des médicaments sur ordonnance et l'évolution majeure de la démographie qui pointe à l'horizon, le gouvernement et le secteur privé doivent travailler de concert pour veiller à ce que le système procure des soins de santé appropriés tout en demeurant accessible, viable et abordable pour tout le monde. Les sociétés d'assurance font partie de l'ensemble du filet de sécurité sociale du Canada assuré par les secteurs public et privé.

Manuvie fournit à 5 millions de Canadiens un régime d'assurance maladie complémentaire qui couvre les médicaments sur ordonnance, ainsi que les soins dentaires et de la vue, et prévoit une assurance invalidité, des programmes de mieux-être, une assurance maladies graves, etc. Nous travaillons avec plus de 21 000 promoteurs de régime au Canada (employeurs ou organisations) et les appuyons pour assurer la santé globale de leur organisation.

Les programmes d'avantages sociaux offerts au travail contribuent à la santé et au bien-être des Canadiens, ainsi qu'à la compétitivité de l'économie des régions et du pays. Les employeurs et les syndicats procurent ces régimes parce que les travailleurs apprécient grandement la facilité d'utilisation ainsi que la couverture complète qui leur est offerte, à eux et à leur famille. Les employeurs, les travailleurs et l'économie ont tous avantages à ce que la main-d'oeuvre soit productive et en santé. À Manuvie, les programmes d'avantages sociaux offerts au travail fonctionnent de façon globale : ils mettent l'accent sur la santé de la personne et ne se limitent pas à la simple administration du paiement d'une prescription.

Donna Carbell

Vice-présidente principale,
Assurance collective

Le 28 septembre 2018
Secrétariat du Conseil
consultatif sur la mise en
oeuvre d'un régime national
d'assurance-médicaments
Immeuble Brooke-Claxton
70, promenade Colombine
(Ottawa) K1A 0K9

Par courriel : pharmacare-assurancemedicaments@canada.ca

Nous sommes reconnaissants au Conseil consultatif d'avoir inclus les assureurs privés dans la liste des « Principaux points de vue à prendre en compte dans la discussion sur le régime national d'assurance-médicaments ». Tout régime national d'assurance-médicaments doit veiller à ne pas éroder la valeur que l'assurance apporte à l'économie canadienne en procurant des emplois et des occasions de placement.

Nos commentaires répondent aux questions soulevées dans le document de réflexion.

Qui devrait être couvert au titre du régime d'assurance-médicaments national?

Manuvie est d'accord avec le Conseil consultatif lorsqu'il déclare que « La mosaïque actuelle des régimes d'assurance-médicaments du Canada laisse trop de personnes pour compte ». Nous appuyons l'amélioration de l'accès aux médicaments pour tous les Canadiens. Il est important que la solution, quelle qu'elle soit, reconnaisse que la vaste majorité des Canadiens ont accès aux médicaments par l'intermédiaire d'un régime d'avantages sociaux offert au travail.

Le nombre de Canadiens bénéficiant d'avantages sociaux au travail est passé de 71 % à 79 % au cours des dix dernières années. Les régimes d'avantages sociaux offerts au travail couvrent bien plus que les médicaments sur ordonnance, et les 25 millions de Canadiens qui bénéficient d'avantages sociaux accordent une grande importance à leur régime.²

À l'heure actuelle, on estime que 10 % des Canadiens n'ont pas d'assurance-médicaments ou ont une couverture qui ne suffit pas à répondre à leurs besoins.³ Les travailleurs autonomes, les personnes qui travaillent à temps partiel et celles qui occupent un emploi peu rémunéré ou précaire sont plus à risque.

Du point de vue de la police, l'objectif ultime est de faire en sorte que les Canadiens aient accès au médicament sur ordonnance dont ils ont besoin sans éprouver des difficultés financières excessives. Les Canadiens ont besoin d'une solution abordable et viable.

Nous croyons que chaque Canadien devrait bénéficier d'un régime d'assurance-médicaments prévoyant une couverture égale ou supérieure à la norme reconnue. Nous constatons que presque tous les Canadiens qui sont couverts par un régime d'assurance-médicaments offert au travail et un grand nombre de ceux qui se procurent leurs médicaments par le biais d'un régime public ont déjà une couverture qui excède n'importe quelle norme nationale qui serait établie.

Comment le régime d'assurance-médicaments national devrait-il être dispensé?

Manuvie est d'avis que les mesures suivantes devraient être prises pour étendre la portée de la couverture du régime public d'assurance-médicaments :

- Élargir la couverture des régimes publics existants ou créer de nouveaux régimes publics afin de couvrir les Canadiens qui n'ont pas accès actuellement à un régime d'assurance-médicaments offert au travail ou à un régime administré par l'État;
- Envisager la possibilité de regrouper/rationaliser les programmes publics existants qui se chevauchent afin d'économiser et de réduire la complexité. Dans certaines provinces, le nombre de programmes publics est tel que les patients ont du mal à s'y retrouver dans le système.

- Clarifier la situation en ce qui concerne les médicaments administrés dans les hôpitaux et uniformiser l'expérience des patients.
- Vérifier s'il y a lieu de modifier le Transfert canadien en matière de santé pour couvrir le coût de l'élargissement de la couverture du régime public d'assurance-médicaments.

De plus, Manuvie croit que les mesures suivantes devraient être prises pour étendre la portée de la couverture des régimes offerts au travail :

- accorder plus de mesures incitatives aux employeurs pour les amener à offrir un régime d'avantages sociaux au travail qui comprend une couverture d'assurance-médicaments; et
- établir une couverture de base que tous les régimes d'assurance-médicaments privés et publics doivent fournir (un exemple de couverture de base figure ci-dessous).

Quels médicaments devraient être remboursés dans le cadre d'un régime d'assurance-médicaments national? Quel devrait être le degré de variabilité entre les différents régimes d'assurance-médicaments ou entre les provinces et les territoires quant à la liste des médicaments remboursés par le régime national d'assurance-médicaments?

Manuvie est d'avis que les gouvernements devraient établir une couverture de base que tous les régimes publics et privés seraient tenus d'offrir au minimum. Par exemple :

- Couverture d'une liste de médicaments dressée d'un commun accord (liste de médicaments nationale standard);
- La liste de médicaments nationale standard ne devrait pas être limitée à un point tel que le risque entraîne une augmentation de l'absentéisme ou des cas d'invalidité au travail;
- Des restrictions quant au montant que les consommateurs doivent payer de leur poche pour ces « médicaments figurant dans la liste » (liste de médicaments standard); et
- Couverture d'une liste de médicaments onéreux dressée d'un commun accord (assurance-médicaments catastrophique); le coût de ces médicaments serait réparti entre tous les régimes publics et privés au moyen d'un nouveau modèle national de partage du risque.

Les patients devraient-ils assumer une partie des coûts associés aux médicaments sur ordonnance à la pharmacie (par exemple, quotes-parts ou franchises)? Les employeurs, qui jouent actuellement un rôle important dans le financement de la couverture des médicaments pour leurs employés, devraient-ils continuer de le faire (que ce soit par le biais de contributions à un régime privé ou d'un régime public)?

Manuvie partage l'avis du Conseil consultatif lorsqu'il affirme que « Les dépenses du Canada liées aux médicaments sur ordonnance sont insoutenables. » Nous croyons que les coûts devraient être réduits des façons suivantes :

- En maintenant et en encourageant la collaboration continue entre les fournisseurs de régimes d'assurance-médicaments publics et privés dans le but de favoriser les achats conjoints de médicaments et les évaluations conjointes de l'efficacité des médicaments;
- En examinant d'autres possibilités et outils pour réduire les coûts, par exemple la fixation d'un plafond des marges générées par les pharmacies.

Les assureurs privés livrent une lutte contre le prix élevé des médicaments au nom des employeurs canadiens et utilisent des mesures de contrôle pour gérer les coûts pour tout le monde. Les médicaments qui améliorent considérablement l'état de santé doivent être abordables et accessibles à tous les patients qui en ont besoin. Manuvie a un rôle à jouer dans la gestion de ces coûts au nom de ses promoteurs de régime et des participants. Nous voulons tous que la prise de décisions éclairées par des données probantes donne lieu à de meilleurs résultats et à une valeur accrue.

Manuvie croit que la mise en place d'un régime national d'assurance-médicaments à payeur unique serait une entreprise extrêmement difficile. Nous croyons plutôt que le gouvernement pourrait atteindre son objectif général qui consiste à offrir une couverture universelle en améliorant le système actuel. Il est possible de réduire considérablement les coûts en prenant certaines mesures. L'amélioration du système actuel ne passe pas nécessairement par l'injection de sommes additionnelles importantes. Améliorer le système actuel réduit le risque de nuire sans le vouloir à la santé de nombreux Canadiens. Par ailleurs, nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral pourrait envisager la possibilité d'accorder une aide financière additionnelle aux provinces et aux employeurs, qui paient la majeure partie du coût des médicaments au Canada.

Nous encourageons le Conseil consultatif à examiner attentivement les répercussions sur les Canadiens en recommandant des changements aux programmes privés et publics actuels. Quel que soit le changement, il faut prévoir du temps pour une longue discussion, une collaboration entre les divers intervenants et l'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre qui n'empêche pas les patients d'avoir accès aux médicaments.

Les études précédentes qui prônaient la révision complète du système n'ont jamais abouti en raison des incertitudes politiques, des risques financiers et d'autres obstacles. Le processus de consultation en cours permet d'apporter des changements réels maintenant qui auront des conséquences favorables sur les Canadiens. Les efforts des gouvernements devraient permettre d'étendre la portée des régimes privés et publics de façon que tous les Canadiens bénéficient d'un régime leur procurant un accès abordable aux médicaments, en s'appuyant sur les éléments du système qui fonctionnent et en explorant de nouvelles idées de manière à améliorer globalement la santé, le bien-être et la qualité de vie de tous les Canadiens.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de nos commentaires dans le cadre de ce processus de consultation. Nous serions ravis de discuter de notre réponse avec le Conseil consultatif afin de fournir des commentaires plus précis, au besoin.

Cordialement,



Donna Carbell
Vice-présidente principale, Assurance collective, Manuvie